

Affrontements à Odessa et autour de la place Maïdan

Le Conseil de l'Europe examine la compatibilité des enquêtes ukrainiennes avec CEDH

Contexte

Le 21 février 2014, treize policiers et près d'une centaine de manifestants ont trouvé la mort lors des affrontements violents qui se sont déroulés sur et autour de la place Maïdan à Kiev; ces affrontements ont fait aussi plusieurs centaines de blessés. Le 2 mai 2014, les violents affrontements et l'incendie de la Maison des syndicats qui se sont produits à Odessa ont causé la mort de 46 personnes.

Mandat du CCI

Le Comité consultatif international sur l'Ukraine (CCI) a pour mandat de superviser les enquêtes sur les incidents violents survenus entre le 30 novembre 2013 et le 21 février 2014 lors des manifestations de la place Maïdan à Kiev. Le comité s'intéresse tout particulièrement à la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 2013 et aux journées des 18 au 21 février 2014. En septembre 2014, le mandat du CCI a été élargi aux événements du 2 mai 2014 à Odessa. Le CCI est chargé de vérifier que les enquêtes réalisées satisfont aux exigences des articles 2 et 3 sur la droit à la vie et l'interdiction de la torture¹ de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (CrEDH).

Le CCI est le seul organe international à superviser les enquêtes des autorités ukrainiennes sur ces faits. Composé de trois membres, le CCI est présidé par le Britannique Sir Nicolas Bratza, ancien président de la CrEDH et par les Ukrainiens Volodymyr Boutkevitch, ancien juge à la CrEDH, et Oleg Anpilov, ancien procureur d'Ukraine.

Objectif du projet

Le CCI prévoit de produire des rapports détaillés sur les enquêtes réalisées suite aux blessures et décès survenus lors des affrontements de la place Maïdan et aux événements du 2 mai 2014 à Odessa, afin de déterminer leur conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Ces rapports ont également pour but de fournir aux personnes touchées par ces événements des réponses sur ce qui s'est produit. La collaboration entre le CCI et les autorités ukrainiennes doit en outre contribuer à améliorer les enquêtes et à réformer les bases juridiques applicables. En ce sens, le projet contribue aussi à l'amélioration de la gouvernance et du traitement du passé.

Pays

Ukraine

Thème

Droits de l'homme / traitement du passé

Nom du projet

Comité consultatif international sur l'Ukraine (CCI)

But

Vérifier que les enquêtes sur les affrontements violents de la place Maïdan et d'Odessa aient été réalisées dans le respect de la CEDH

Groupes cibles

Le gouvernement ukrainien, le ministère de l'intérieur, le procureur général et les services de sécurité ukrainiens

Organisation partenaire

Conseil de l'Europe

Budget

483'940 CHF

Contribution suisse

50'000 CHF

Durée du projet

1^{er} janvier 2015 – 31 octobre 2015

1 http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf

Le CCI a publié en mars 2015 le premier rapport sur les événements de Maïdan, qui met en évidence de nombreux problèmes et lacunes dans les investigations ukrainiennes. La parution du deuxième rapport sur les événements d'Odessa est prévue pour octobre 2015.

Contribution suisse

Agissant au nom de la Suisse, la Division Sécurité humaine (DSH) du Département fédéral des affaires étrangères appuie le travail du CCI à raison de 50'000 francs environ. Ce soutien s'inscrit dans la politique de paix et des droits de l'homme de la Suisse.